

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION GENERALE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE

HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES OMAR BONGO ONDIMBA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : **29 juin 2015**
Appel d'offres : **N°05/MDN/DGSSM/HIA OBO/2015**
Nom du projet : **Entretien bâtiment**
Source de financement : **Budget de l'Etat Gabonais, exercice 2016**

1. OBJET

L'Hôpital d'Instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA (HIAOBO) lance un appel d'offres pour les travaux d'entretien de la climatisation et de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VCM) du bâtiment principal et des bâtiments annexes.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Hôpital d'Instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA
BP 20 404 - Tél. (241) 01 79 37 10/(241) 01 79 36 99 (Service Budget)
Fax (241) 01 46 30 49 –e-mail : hiaobo@yahoo.fr

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières .du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **02 octobre 2015 à 8 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **02 octobre 2015 à 9 heures 30 minutes**.

**Le Directeur Général du Budget et des
Finances Publiques**

**Le Médecin Chef, Commandant l'Hôpital
d'Instruction des Armées Omar BONGO
ONDIMBA**

Jean-Fidèle OTANDAULT

**Médecin Général,
Béatrice NGUEMA EDZANG**